

Périgueux, le 12 juin 2018

# Communiqué de Presse

## Point de situation à 18h sur les intempéries du 10 au 11 juin 2018

La Dordogne a été touchée dans la nuit du 10 au 11 juin 2018 par un fort épisode orageux, une cellule de veille a été mise en place à la préfecture, elle s'est à nouveau réunie en fin de journée. Elle dresse le bilan suivant à 18h :

## Interventions des sapeurs pompiers

**494** interventions *(dont 33 encore en cours)* des sapeurs-pompiers pour inondations notamment sur les zones de Bergerac, Périgueux, Bussac/Biras et la vallée de l'Isle.

## État des routes

Une route demeure actuellement fermée à la circulation :

D 107 à Sadillac

Pour connaître l'état des routes et du trafic dans le département, consultez le site internet **inforoutes 24,** mis à jour régulièrement.

## Alimentation électrique

Le retour à la normale sera effectif en fin de journée sur l'ensemble du département. Des pannes individuelles peuvent être néanmoins constatées. Les usagers peuvent composer le 09 726 750 24 pour se signaler auprès d'ENEDIS.

#### **Ehpad**

Retour à la normale.

## **ADHP**

Rien de nouveau par rapport au point réalisé ce matin. La situation est suivie attentivement par les services concernés.

#### **Transports scolaires**

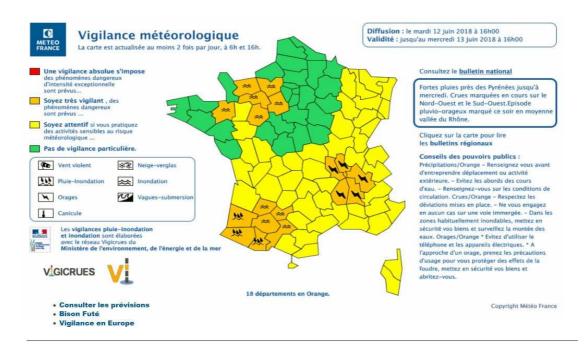
Pas d'arrêt, ni d'interruption des transports scolaires.

#### Météo

Ce soir, de faibles précipitations et quelques orages pourraient être enregistrées. Ils devraient se raréfier par le Nord du département.

A partir de demain, retour d'un temps sec.

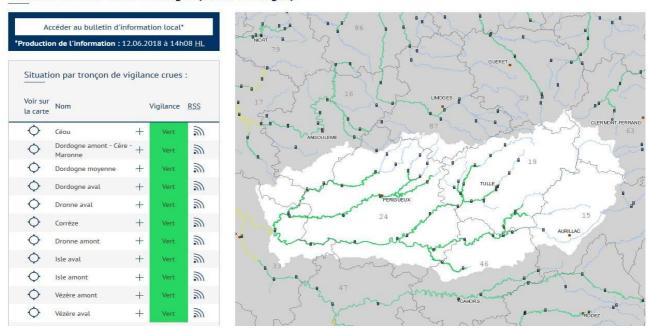
Météo France a placé le département en vigilance Jaune « pluies et inondations ». Suivez l'évolution des prévisions météorologiques sur le site de Météo France.



Crue

Vigicrue a placé l'ensemble de département en vert

## Territoire Gironde-Adour-Dordogne (bassin Dordogne)



La préfecture engage chacun à être vigilant et à respecter les consignes de comportements :

- renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez prudents. Respectez les déviations mises en place.
- ne vous engagez en aucun cas à pied ou en voiture sur une route immergée ou à proximité d'un cours d'eau.